Image not found or type unknown

Droit de visite du domicile

Par **Askrz**, le **07/01/2024** à **21:57**

Je suis séparé et une demande de divorce a été engagée.

De cette première union j ai une fille de 6 ans. Pour laquelle nous avons convenu une grade alternée.

Je suis de nouveau en couple et avec ma compagne nous venons d avoir un enfant.

Mon ex exige de visiter la maison et la chambre de la petite.

Je ne veux pas qu elle sache où je vis. Et sa mère en qui j ai confiance a vu la maison et la chambre.

Est ce que mon ex peu exiger une visite ?

Par **Visiteur**, le **07/01/2024** à **22:17**

Bonjour,

"Tout changement de résidence de l'un des parents, dès lors qu'il modifie les modalités d'exercice de l'autorité parentale, doit faire l'objet d'une information préalable et en temps utile de l'autre parent."

Dès lors que vous avez un enfant en commun, l'autre parent doit connaitre votre adresse. Sauf cas particulier (violences ?) qui ne serait de toute façon pas compatible avec une garde alternée. Y a-t-il un jugement du JAF ?

Vous pouvez refuser sa visite dans votre logement, et répondre si elle insiste qu'elle peut demander au JAF la visite d'une assistante sociale. Mais il faut savoir qu'une enquête sociale peut aussi remettre en cause la garde alternée.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés